

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 21

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOT, capitaine fédéral du génie.

N° 21. Lausanne, le 7 Novembre 1866. XI^e Année.

SOMMAIRE. — Assemblée générale ordinaire de la société militaire fédérale le 1^{er} octobre 1866, dans le temple d'Hérisau. — Rassemblement de troupes vaudois de 1866, avec une carte. — Nouvelles et chronique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE LE 1^{er} OCTOBRE 1866, DANS LE TEMPLE D'HÉRISAU.

Les officiers présents à la fête, au nombre d'environ 350, se rassemblent à 8 ¹/₂ heures devant la caserne pour assister à la remise solennelle du drapeau.

Au nom du comité central sortant de charge, son président M^r le colonel von der Weid, remet la bannière de la société en prononçant une chaleureuse allocution; le symbole de notre union, dit-il, peut être confié sans crainte à la garde d'un peuple qui compte parmi ses ancêtres les héros des batailles de Stoss et de Speicher: la bannière fédérale sera aussi bien gardée à Hérisau qu'elle l'a été à Fribourg pendant les deux dernières années.

M^r le colonel Meyer souhaite une bienvenue cordiale sur les hauteurs du petit canton d'Appenzell Rh. ext. au drapeau national, qui a parcouru déjà toute notre chère patrie. Il reçoit la bannière de la société, en promettant solennellement de la rendre telle qu'il l'a reçue, pure et sans tache.

Après la cérémonie de la remise du drapeau, terminée par notre chant national, le cortège se rend au temple pour l'assemblée générale, qui s'occupe comme suit des questions qui lui étaient soumises, et cela avec la participation de la presque totalité des officiers.